

Quelques auteurs affirment qu'il était doué d'une extrême modestie, et qu'il s'affligeait sincèrement de la gloire littéraire qu'il avait acquise. Ayant appris que son oncle Maurice, évêque de Ravenne, faisait réciter publiquement à l'office de nuit ses commentaires sur Job, il s'en plaignit au prélat, et défendit aux prêtres de lire aucun de ses ouvrages dans les églises. On raconte également, comme preuve de sa modestie, qu'il écrivit à Euloge, patriarche d'Alexandrie : « Votre béatitude me dit qu'elle exécutera ce que » j'ai commandé. Je vous en prie, rétractez le mot comman- » dement; car je sais qui vous êtes et qui je suis; vous êtes » mes frères en dignité et mes pères en mérite. Je ne vous ai » donc point donné d'ordres; je vous ai fait connaître sim- » plement ce qui m'a paru utile à la religion. Je ne me glori- » fierai jamais de ce qui porterait atteinte à la grandeur de » mes frères, et ma gloire est celle de l'Église. »

D'autres auteurs recommandables assurent au contraire qu'il se montra jaloux de sa réputation d'écrivain; ils rapportent qu'un religieux grec, appelé André, qui s'était renfermé dans une cellule, près de la basilique de Saint-Paul, avait composé plusieurs discours sous le nom du pontife, afin de leur donner une grande importance; que la fourberie du moine ayant été découverte, Grégoire, irrité qu'on lui eût attribué un semblable langage, fit punir le faussaire avec la plus grande rigueur.

Selon le droit établi dans les Églises orthodoxes de l'Orient, le pontife partageait les revenus du saint-siège en quatre parties; la première lui appartenait, la seconde était donnée aux prêtres, la troisième aux pauvres, et la dernière à la fabrique.

En répondant à plusieurs questions que lui avait adressées Augustin, évêque des Anglais, il confirme le partage déjà approuvé par plusieurs papes, et il ajoute que la partie de revenus attribuée au prélat n'appartenait pas à lui seul, mais à tous ses serviteurs, et qu'elle devait servir aux dépenses de l'hospitalité, alors en usage dans les demeures épiscopales.

Saint Grégoire recommandait au peuple la soumission aux supérieurs; néanmoins il ajoutait que l'obéissance ne devait pas entraîner une approbation aveugle aux ordres des princes. « Il faut avertir les peuples, écrivait-il, de ne » pas pousser trop loin la déférence qu'ils doivent à leurs » chefs, dans la crainte qu'ils ne soient portés à respecter les » crimes de leurs rois. » Ce principe, auquel il a souvent manqué lui-même, a paru d'une nécessité si grande, qu'on l'a placé comme une règle dans le droit canon. Ainsi l'Église admet la résistance aux pouvoirs injustes; elle appelle obéissance indiscreète celle qui n'est pas autorisée par les apôtres, et décide qu'on doit juger les actes des rois, et se refuser à l'exécution des mesures contraires aux grands intérêts de l'humanité.

Paul et Jean, deux diacres qui ont écrit, au neuvième siècle, l'histoire de Grégoire I^{er}, rapportent dévotement que ce pontife, frappé de l'exactitude que l'empereur Trajan avait montrée en rendant la justice, pria pour le repos de l'âme de ce grand prince, et qu'il obtint du Christ la faveur de le faire sortir de l'enfer pour entrer dans le royaume des cieux.

Ils garantissent également la réalité de cet autre miracle qui eut lieu dans la basilique de Saint-Pierre : une femme

romaine s'étant approché de la sainte table, le pontife récita la formule ordinaire en lui présentant l'Eucharistie : « Le » corps de notre Seigneur Jésus-Christ puisse-t-il vous donner » la rémission de tous vos péchés et la vie éternelle ! » Ces paroles sacramentelles ayant fait sourire la communiant, le saint-père retira le pain consacré qu'il lui présentait, et le donna au diacre pour le remettre sur l'autel. Après avoir célébré l'office divin, il fit appeler cette femme, qui était la panetière de l'église, et lui demanda quelle pensée coupable avait frappé son esprit au moment de recevoir le sacrement de l'autel. Elle répondit : « Je n'ai pu réprimer un sourire » en vous entendant donner à un morceau de pain que j'ai » fait moi-même, le nom du corps de Jésus-Christ. »

Grégoire, voyant l'incrédulité de cette femme, se mit en prières et recommanda au peuple de prier avec lui. Son oraison étant achevée, il se leva, découvrit l'hostie placée sous le corporal, et la trouva changée en chair, avec des taches de sang. « Approchez maintenant, dit-il à la pécheresse, et re- » gardez le pain consacré que je vous donne, qui est bien » réellement le sang et la chair du Christ. » Ensuite il ordonna aux assistants de se prosterner et de demander à Dieu que le pain de l'Eucharistie reprît sa forme ordinaire, afin que cette femme, qui avait paru touchée de ce prodige, pût communier ; et un nouveau miracle s'accomplit à la voix du pontife !!!

Dom Denis de Sainte-Marthe, qui a réfuté la fable du salut de Trajan, cite celle-ci comme une preuve irrécusable de la transsubstantiation. Le même religieux combat les imputations des historiens qui accusent Grégoire d'avoir été su-

perstitieux, appuyant son opinion sur ce mandement du saint-père : « J'ai appris qu'on répand parmi les fidèles les » erreurs des juifs relativement à la défense de travailler le » samedi ; s'il fallait observer à la lettre le précepte du sabbat, il faudrait aussi pratiquer la circoncision, malgré la » volonté de l'apôtre saint Paul... »

Non-seulement le pontife était superstitieux et croyait aux magiciens, mais encore il était intolérant et faisait poursuivre les enchanteurs et les sorciers. Maxime, évêque de Syracuse, ignorant comme tous les prélats de cette époque, avait trouvé dans son diocèse des Grecs infectés d'un maléfice appelé canterme ; attribuant leur pouvoir imaginaire au démon, il les fit emprisonner et commença leur procès ; il mourut avant d'avoir pu les faire juger. Le pape écrivit alors au diacre Cyprien de continuer les poursuites. « Envoyez-nous les coupables, dit-il, quand vous les aurez convaincus de leurs » crimes. Si les ressources de leur art infernal vous dérobent » la vérité, punissez-les sévèrement, lors même que le juge » séculier s'opposerait à votre justice ; il faut frapper sans » miséricorde tous ceux qui sont atteints de l'esprit des ténèbres. »

L'intolérance du pontife se révéla également par des actes de cruauté et de vandalisme ; il détruisit les monuments de la magnificence romaine, il incendia la bibliothèque Palatine fondée par Auguste, et fit brûler sur la place publique les œuvres de Tite-Live, parce que cet auteur s'élève dans ses écrits contre les cultes superstitieux ; il anéantit les ouvrages d'Afranius, de Nævius, d'Ennius et des autres poètes latins, dont il ne reste que des fragments ; il se montra constam-

ment l'ennemi déclaré de toutes les sciences humaines, proscrivit de Rome les livres païens, et poussa la haine contre les savants jusqu'à excommunier Didier, archevêque de Vienne, parce que le saint prélat permettait qu'on enseignât la grammaire dans son diocèse.

Aussi les historiens de cette époque affirment que les prêtres ont été plus funestes aux lettres que les guerres des Goths et des Vandales, et que nous devons à leur fanatisme cette ignorance profonde qui s'est répandue pendant plusieurs siècles sur toutes les provinces de l'empire. Grégoire non-seulement anéantit les ouvrages des philosophes d'Alexandrie et de Rome qui démontraient la fourberie des premiers ministres chrétiens et qui pouvaient éclairer les nations; mais encore l'Église militante, suivant les exemples du chef, attaqua avec fureur tout ce qui portait le nom de science et d'art. Les manuscrits les plus rares furent brûlés; les tableaux d'un prix inestimable furent détruits; les chefs-d'œuvre de la sculpture furent brisés ou mutilés, et les édifices admirables s'écroulèrent sous la hache des prêtres. Enfin la religion nouvelle établit son trône sur les ruines des plus nobles trésors de l'antiquité pour fonder sa puissance sur l'ignorance et sur l'abrutissement des peuples!!!

HISTOIRE POLITIQUE

DU SIXIÈME SIÈCLE.

Tolérance de l'empereur Anastase. — Révolte de Vitalien. — Ignorance et cruauté de Justin I^{er}. — Guerre avec les Perses. — Trahison de Zéliobez, roi des Huns. — Mort de Justin. — Élévation de Justinien. — Sa passion pour Théodora. — Il l'épouse. — Qualités de cet empereur. — Valeur de Bélisaire. — Ingratitude du prince. — Justinien fait crever les yeux à Bélisaire, qui meurt de misère et de chagrin. — Exploits de l'eunuque Narsès. — Débauches de Théodora. — Superstition de Justinien. — Infirmités et vices de Justin II. — Disgrâce de Narsès. — Il se venge de l'empereur en s'unissant avec Alboin, roi des Lombards. — Guerre des Perses. — Caractère de Tibère II. — Qualités de ce prince. — Maurice condamne Phocas à être frappé publiquement, et lui fait arracher la barbe. — Phocas usurpe l'empire. — Il fait égorger Maurice sur les cadavres de ses cinq enfants. — Les fils de Clovis se partagent la France. — Règne de Childebert. — Crimes de Chérébert. — Cruauté de Chilpéric. — Histoire de Frédégonde et de Brunehaut. — Leurs débauches et leurs crimes. — Mort de Frédégonde. — Supplice de Brunehaut. — Clotaire II. — Guerre contre les Saxons.

Anastase régna pendant vingt-sept années en Orient. Il abolit la vénalité des charges que son prédécesseur avait introduite; il éleva une muraille qui s'étendait aux deux mers,